



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

Comité d'évaluation
Evaluating Committee

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ
ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦᑲᑦᑲᑦ

**COMPTE RENDU DE LA 293^e RÉUNION
DU COMITÉ D'ÉVALUATION**

(Adopté)

DATE : 11 mars 2020

ENDROIT : Murdoch Archambault Avocats
407, rue McGill, suite 410
Montréal (Québec) H2Y 2G3

ÉTAIENT PRÉSENTS : John Paul Murdoch, Président, GNC
Brian Craik, GNC
Louis Breton, Canada
Geneviève Bélanger, Canada
Alexandra Roio, Québec
Daniel Berrouard, Québec

Vanessa Chalifour, secrétaire exécutive

1) Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.

2) Adoption du compte rendu de la 292^e réunion

Le compte rendu de la 292^e réunion est adopté tel quel.

Action : Traduire et classer le compte rendu de la 292^e réunion.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi des correspondances reçues et envoyées entre le 3 février et le 10 mars 2020 est présenté à l'Annexe A.

4) Waste Incineration Plant in Wemindji

a) Renseignements préliminaires

- Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu, le 17 décembre 2019, les renseignements préliminaires se rapportant au projet de construction et d'exploitation d'un incinérateur à déchets à Wemindji.

Par ce projet, la Nation crie de Wemindji souhaite construire un incinérateur à déchets à Wemindji pour répondre aux besoins d'élimination des déchets à long terme dans la communauté. La construction est prévue entre l'automne 2020 et le printemps 2021 et le début de l'opération est attendu pour 2021.

Un projet de directive a été porté à l'attention des membres et ceux-ci conviennent de transmettre la directive à l'Administrateur régional.

Action : Transmission de la directive de l'étude d'impact à l'Administrateur régional

5) Chief Essential Oils Project

a) Renseignements préliminaires

- Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu, le 17 décembre 2019, les renseignements préliminaires se rapportant au projet de production d'huiles essentielles thérapeutiques.

Par ce projet, KLB Resources inc. souhaite produire des huiles essentielles thérapeutiques à partir de résidus de biomasse issus des activités forestières. Un bâtiment sera construit sur un lot commercial. Un magasin et un espace pour l'emballage, l'étiquetage et l'entreposage se trouveront à l'avant du bâtiment, avec des bureaux au-dessus de ceux-ci. La production des huiles essentielles s'effectuera à l'arrière du bâtiment.

Au terme de l'étude du document transmis par le promoteur, le COMEV décide donc de recommander le non-assujettissement de ce projet.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur régional**
Transmission d'une recommandation de non-assujettissement

6) Travaux d'excavation de tranchées d'exploration minière sur la propriété Cheechoo

N/Réf : 3214-14-066

a) Renseignements préliminaires

- Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu, le 16 janvier 2020, les renseignements préliminaires se rapportant aux travaux d'excavation de tranchées d'exploration minière sur la propriété Cheechoo.

Par ce projet, Ressources Sirios inc. souhaite réaliser 6 tranchées d'exploration sur la propriété Cheechoo. Les tranchées permettront de valider les informations géologiques de surface. Les travaux impliqueront une superficie totale excavée combinée de 4 982 m² et la gestion d'un maximum de 11 345 m² de mort-terrain. Les travaux d'exploration sont prévus pour 2020 et doivent s'achever au plus tard à l'automne 2021.

Au terme de l'étude du document transmis par le promoteur, le COMEV décide donc de recommander le non-assujettissement de ce projet.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
Transmission d'une recommandation de non-assujettissement

7) Projet d'agrandissement de la cour à bois de l'usine de transformation des produits du bois par Chantiers Chibougamau Ltée

N/Réf : 3214-23-006

- Renseignements préliminaires
- Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
 - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu, le 15 janvier 2020, les renseignements préliminaires se rapportant au projet d'agrandissement de la cour à bois de l'usine de transformation des produits du bois par Chantiers Chibougamau Ltée. Un complément d'information a également été reçu le 31 janvier 2020.

Par ce projet, Chantiers Chibougamau Ltée souhaite défricher, remblayer et niveler deux zones adjacentes aux installations de l'usine comportant des milieux humides, hydriques et terrestres. Ces travaux ont pour objectif l'agrandissement de la cour à bois de l'usine de transformation des produits du bois. L'écoulement de l'eau sera également reconfiguré dans le cadre du projet, notamment par la création de nouveaux cours d'eau.

Au terme de l'étude des documents transmis par le promoteur, le COMEV décide donc de recommander le non-assujettissement de ce projet.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
 Transmission d'une recommandation de non-assujettissement

8) Projet de réhabilitation du site Coniagas par Galaxy Lithium (Ontario) inc.

N/Réf : 3214-14-054

- Renseignements préliminaires
- Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
 - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu, le 24 septembre 2019, les renseignements préliminaires se rapportant au projet de réhabilitation du site Coniagas par Galaxy Lithium (Ontario) inc. Un complément d'information a également été reçu le 5 février 2020.

Par ce projet, Galaxy Lithium (Ontario) inc. souhaite restaurer le parc à résidus Coniagas, un site contaminé abandonné, afin de le rendre compatible avec son environnement et le rendre réutilisable.

Au terme de l'étude des documents transmis par le promoteur, le COMEV considère que des renseignements supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre son analyse. Ainsi, le promoteur devra répondre aux questions suivantes :

1. Le promoteur mentionne que les bancs d'emprunt déjà ouverts (bancs 1, 2 et 3) seront priorités et devraient satisfaire aux besoins des travaux. Le promoteur devra confirmer s'il pourra limiter l'extraction de matériel seulement aux bancs d'emprunt déjà ouverts, sur des superficies à découvrir de moins de 3 hectares chacun.
2. Le promoteur devra indiquer sur quelle catégorie de terres (I, II III) selon la Convention de la Baie James et du Nord québécois se trouvent chacun des bancs d'emprunt et sources potentielles qu'il envisage exploiter.
3. Pour chacun des bancs d'emprunt et sources potentielles qu'il envisage exploiter, le promoteur devra présenter et/ou compléter les informations suivantes :
 - a. La superficie à découvrir (incluant la superficie exploitée, la superficie décapée et débordée, incluant les zones pour les roulottes de chantier, concasseur et tamiseur, etc.);
 - b. Le type et le volume prélevé de matériel d'emprunt;
 - c. La présence de milieux humides ou hydriques à proximité des sites;
 - d. La profondeur de la nappe phréatique des sites, ou indiquer s'il est envisagé d'exploiter à moins d'un mètre au-dessus de la nappe phréatique des sites;
 - e. La description des chemins prévus pour accéder aux lieux d'extraction.
4. Le promoteur devra décrire les conditions d'exploitation des lieux d'extraction.
5. Le promoteur devra décrire les consultations menées auprès du maître de trappe et de la communauté concernée par l'exploitation des bancs d'emprunt. Il devra indiquer comment les commentaires ou préoccupations exprimées ont été pris en compte. Si aucune consultation portant sur les bancs d'emprunt n'a été effectuée, le promoteur devra indiquer quand il compte les réaliser.
6. Le promoteur devra décrire les travaux de remise en état qui seront réalisés sur les sites à la fin de l'exploitation et préciser le calendrier de réalisation.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
 Transmission de questions et commentaires

9) Projet d'exploitation d'une nouvelle carrière et d'une usine de béton bitumineux mobile situées au km 305 de la route de la Baie-James par la Société de développement de la Baie-James

N/Réf : 3214-05-081

- Renseignements préliminaires
- Complément d'information
- Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
 - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu, le 16 janvier 2020, les renseignements préliminaires se rapportant au projet d'exploitation d'une nouvelle carrière et d'une usine de béton bitumineux mobile situées au km 305 de la route de la Baie-James par la Société de développement de la Baie-James. Des compléments d'information ont également été reçus les 31 janvier 2020 et 6 mars 2020 (réponses aux questions et commentaires).

Par ce projet, la Société de développement de la Baie-James souhaite exploiter une carrière au km 305 de la route de la Baie-James. Dans le cadre du même projet, une usine de béton bitumineux mobile sera également installée à proximité de la carrière. La carrière fournira les matériaux requis aux fins suivantes :

- Régalage des accotements;
- Élargissement de la plateforme de la chaussée à certains endroits;
- Remplacement des ponceaux et la correction de certains ouvrages existants;
- Production de granulats pour la fabrication sur place d'enrobé bitumineux pour les travaux de pavage.

Au terme de l'étude des documents transmis par le promoteur, le COMEV décide donc de recommander le non-assujettissement de ce projet.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
 Transmission d'une recommandation de non-assujettissement

10) Projet d'exploitation d'une nouvelle carrière et d'une usine de béton bitumineux mobile situées au km 35.5 de la route de la Baie-James par la Société de développement de la Baie-James

N/Réf : 3214-05-081

- Renseignements préliminaires
- Complément d'information
- Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)
 - Pour recommandation sur l'opportunité d'assujettir le projet à la procédure et, le cas échéant, sur la portée de l'étude d'impact à réaliser

Le Comité d'évaluation (COMEV) a reçu, le 16 janvier 2020, les renseignements préliminaires se rapportant au projet d'exploitation d'une nouvelle carrière et d'une usine de béton bitumineux mobile situées au km 35.5 de la route de la Baie-James par la Société de développement de la Baie-James. Des compléments d'information ont également été reçus les 31 janvier 2020 et 6 mars 2020 (réponses aux questions et commentaires).

Par ce projet, la Société de développement de la Baie-James souhaite exploiter et agrandir une carrière au km 35.5 de la route de la Baie-James. Dans le cadre du même projet, une usine de béton bitumineux mobile sera également installée à proximité de la carrière. La carrière fournira les matériaux requis aux fins suivantes :

- Régalage des accotements;
- Élargissement de la plateforme de la chaussée à certains endroits;
- Remplacement des ponceaux et la correction de certains ouvrages existants;
- Production de granulats pour la fabrication sur place d'enrobé bitumineux pour les travaux de pavage.

Au terme de l'étude des documents transmis par le promoteur, le COMEV décide donc de recommander le non-assujettissement de ce projet.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
 Transmission d'une recommandation de non-assujettissement

11) Varia

a) Site web COMEV

Aucune nouvelle concernant le site web du COMEV.

b) Projets en attente

- i. Projet de douze décapages de mort-terrain au site du projet Sirmac, N/Réf : 3214 14-063 *(En attente des réponses du promoteur – Projet de 2018)*
- ii. Projet de construction d'un chemin pour l'implantation d'un mât de mesure de vent par Projet éolien Oujé-Bougoumou Skakeegun S.E.C., N/Réf : 3214-05-082 *(En attente des réponses du promoteur – Projet de 2016)*
- i) Projet d'aménagement du site et fonçage d'une rampe – Projet Gladiator par Ressources Bonterra inc., N/Réf : 3214-14-065 *(En attente des réponses du promoteur)*
- ii) Projet d'échantillonnage en vrac – Lac Windfall (secteur Triple Lynx) par Minière Osisko inc., N/Réf : 3214-14-059

12) Date et endroit de la prochaine réunion

Une rencontre aura lieu le 26 mars 2020 par conférence téléphonique pour traiter le projet d'échantillonnage en vrac – Lac Windfall (secteur Triple Lynx).

Annexe A
Suivi de la correspondance du 3 février 2020 au 10 mars 2020

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet d'agrandissement de la cour à bois de l'usine de transformation des produits du bois par Chantiers Chibougamau Ltée N/Réf : 3214-23-006	Dave Lepage Chantiers Chibougamau	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)	Transmis le 24 janvier 2020	
	Dominique Lavoie MELCC	John Paul Murdoch COMEV		Transmis le 3 février 2020 Reçu COMEV le 4 février 2020	<i>Pour recommandation</i>
Projet de construction et d'exploitation d'une serre à Chapais par 9394-3801 Québec inc. N/Réf : 3214-27-005	John Paul Murdoch COMEV	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Transmission d'une recommandation de non-assujettissement	Transmis le 5 février 2020 Accusé réception le 5 février 2020	
Projet d'exploitation d'une nouvelle carrière et d'une usine de béton bitumineux mobile situées au km 35.5 de la route de la Baie-James par la Société de développement de la Baie-James N/Réf : 3214-05-081	John Paul Murdoch COMEV	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Transmission de questions et commentaires	Transmis le 5 février 2020 Accusé réception le 5 février 2020	
	Dominique Lavoie MELCC	Raymond Thibault Société de développement de la Baie-James		Transmis le 7 février 2020 Reçu COMEV le 7 février 2020	
	Anne-Marie Leclerc Consortium Norda Stelo/Stantec	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)	Transmis le 2 mars 2020	
	Dominique Lavoie MELCC	John Paul Murdoch COMEV		Transmis le 6 mars 2020 Reçu COMEV le 9 mars 2020	<i>Pour recommandation</i>
Projet d'exploitation d'une nouvelle carrière et d'une usine de béton bitumineux mobile situées au km 305 de la route de la Baie-James par la Société de développement de la Baie-James N/Réf : 3214-05-081	John Paul Murdoch COMEV	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Transmission de questions et commentaires	Transmis le 5 février 2020 Accusé réception le 5 février 2020	
	Dominique Lavoie MELCC	Raymond Thibault Société de développement de la Baie-James		Transmis le 7 février 2020 Reçu COMEV le 7 février 2020	
	Anne-Marie Leclerc Consortium Norda Stelo/Stantec	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)	Transmis le 2 mars 2020	
	Dominique Lavoie MELCC	John Paul Murdoch COMEV		Transmis le 6 mars 2020 Reçu COMEV le 9 mars 2020	<i>Pour recommandation</i>

Annexe A
Suivi de la correspondance du 3 février 2020 au 10 mars 2020

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet de réhabilitation du site Coniagas par Galaxy Lithium (Ontario) inc. N/Réf : 3214-14-054	Denis Couture Galaxy Lithium (Ontario) Ltée	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)	Transmis le 22 janvier 2020	
	Dominique Lavoie MELCC	John Paul Murdoch COMEY		Transmis le 5 février 2020 Reçu COMEV le 5 février 2020	<i>Pour recommandation</i>
Projet d'échantillonnage en vrac – Lac Windfall (secteur Triple Lynx) par Minière Osisko Inc. N/Réf : 3214-14-059	John Paul Murdoch COMEY	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Transmission de questions et commentaires	Transmis le 5 février 2020 Accusé réception le 5 février 2020	
	Dominique Lavoie MELCC	Alexandra Drapak Minière Osisko		Transmis le 7 février 2020 Reçu COMEV le 11 février 2020	
	Alexandra Drapak Minière Osisko	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Complément d'information (réponses aux questions et commentaires)	Transmis le 2 mars 2020	
	Dominique Lavoie MELCC	John Paul Murdoch COMEY		Transmis le 4 mars 2020 Reçu COMEV le 4 mars 2020	
Projet d'aménagement du site et fonçage d'une rampe – Projet Gladiator par Ressources Bonterra inc. N/Réf : 3214-14-065	John Paul Murdoch COMEY	Marc Croteau Sous-Ministre MELCC	Transmission de questions et commentaires	Transmis le 6 février 2020 Accusé réception le 10 février 2020	
	Dominique Lavoie MELCC	Pascal Hamelin Ressources Bonterra inc.		Transmis le 12 février 2020 Reçu COMEV le 17 février 2020	
Projet d'un nouveau lieu d'enfouissement en tranchée à Nemaska N/Réf : 3214-16-079	Dominique Lavoie MELCC	Matthew Tanoush Nation crie de Nemaska	Erratum à la directive indiquant la portée de l'étude d'impact	Transmis le 12 février 2020 Reçu COMEV le 13 février 2020	